Nations Unies S/PRST/2011/3



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 février 2011
Français
Original : anglais

Déclaration de la Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6478e séance, le 9 février 2011, la question intitulée « Rapport du Secrétaire général sur le Soudan », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'annonce par la Commission du référendum du Sud-Soudan, le 7 février, des résultats définitifs du référendum d'autodétermination du peuple du Sud-Soudan, dont il ressort que 98,83 % des votants ont choisi l'indépendance. Le Conseil demande à la communauté internationale de soutenir sans réserve le peuple soudanais tout entier pour l'aider à bâtir un avenir pacifique et prospère.

Le Conseil adresse ses félicitations aux parties à l'Accord de paix global et au peuple soudanais, dont l'attitude a rendu possible le bon déroulement du référendum, dans des conditions pacifiques, et rend hommage à la Mission des Nations Unies au Soudan pour sa contribution à cette consultation.

Le Conseil accueille avec une vive satisfaction les déclarations faites le 7 février par le Président Omar al Bashir et le Vice-Président Salva Kiir, dans lesquelles ils ont signifié leur acceptation des résultats définitifs du référendum. Il demande à tous les États Membres de respecter l'issue du référendum et se réjouit à la perspective d'accueillir après le 9 juillet le Sud-Soudan indépendant parmi les membres de la communauté internationale.

Le Conseil apprécie le travail accompli, sous la direction de l'ancien Président Benjamin Mkapa, par le Groupe du Secrétaire général pour l'appui aux référendums au Soudan. Il salue la détermination avec laquelle les parties à l'Accord de paix global ont travaillé à la mise en œuvre de celui-ci, détermination dont témoigne le soutien qu'ils ont apporté au déroulement en temps voulu d'un référendum crédible. Il souligne que l'application intégrale et en temps voulu de l'Accord de paix global est une condition essentielle de la paix et de la stabilité au Soudan et dans la région et de la coopération future entre le Nord-Soudan, le Sud-Soudan et la communauté internationale.

Le Conseil a conscience que le processus prévu par l'Accord de paix global constitue un cas exceptionnel et ne suffit pas à établir un précédent.

Le Conseil réaffirme son soutien à l'action menée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et par le Président Thabo Mbeki, qui en dirige les travaux; il note les engagements pris par les parties à l'Accord de paix global lors de la rencontre organisée le 27 janvier par la présidence et

11-22976 (F) 090211 090211





encourage celles-ci à poursuivre assidûment leurs efforts en vue de la conclusion rapide d'un accord sur le règlement des questions en suspens concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Il engage instamment les parties à s'entendre rapidement au sujet d'Abyei et des autres questions cruciales, notamment la démarcation de la frontière, les dispositions en matière de sécurité, les questions de nationalité, les dettes et les actifs, les questions monétaires, le partage du patrimoine et la gestion des ressources naturelles. Il se félicite du lancement d'un processus de consultation populaire dans l'État du Nil Bleu et souligne qu'il importe que des processus de consultation populaire largement ouverts et crédibles se déroulent sans tarder dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional, comme le prévoit l'Accord de paix global.

Le Conseil déplore vivement les incidents meurtriers qui ont eu lieu du 3 au 5 février dans l'État du Haut-Nil.

Le Conseil souligne que les parties à l'Accord de paix global doivent prévenir de nouveaux incidents et promouvoir le calme, notamment en donnant rapidement aux gens de toutes nationalités qui vivent au Soudan, dont les Soudanais du Sud qui vivent dans le Nord et les Soudanais du Nord qui habitent le Sud, l'assurance durable que leurs droits, leur sécurité et leurs biens seront respectés. Il demande instamment aux parties à l'Accord de paix global de remplir leurs obligations.

Le Conseil se déclare de nouveau vivement préoccupé par la recrudescence de la violence et l'aggravation de l'insécurité au Darfour, notamment par les violations du cessez-le-feu, les attaques lancées par des groupes rebelles et les bombardements aériens des Forces armées soudanaises, qui ont récemment réduit environ 43 000 civils au sort de déplacés, ainsi que par l'enlèvement, le 13 janvier, de trois membres du Service d'aide humanitaire aéroportée des Nations Unies. Il redit l'importance qu'il attache à ce que cesse l'impunité et à ce que les responsables des crimes commis au Darfour soient traduits en justice. Il réaffirme son soutien à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et demande instamment à toutes les parties de faire en sorte que la MINUAD ait accès pleinement et sans entrave à l'ensemble de la zone de la Mission, et de permettre au personnel des organismes d'aide humanitaire de prêter assistance à toutes les populations qui en ont besoin.

Le Conseil réaffirme son soutien au processus pour la paix au Darfour qui se déroule sous l'impulsion conjointe de l'Union africaine et des Nations Unies avec le concours du Qatar en tant que pays hôte, ainsi qu'à l'action de M. Djibril Bassolé, Médiateur en chef conjoint, et réaffirme également son attachement aux principes qui guident les négociations. Il se félicite de la présence à Doha du Mouvement pour la justice et l'égalité et du Mouvement pour la libération et la justice, et engage vivement les autres mouvements rebelles à se joindre au processus de paix sans plus tarder et sans poser de conditions, et toutes les parties à agir avec la volonté de conclure d'urgence un accord global.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui présenter avant la fin de février un rapport sur les questions que soulève le processus de paix basé au

Darfour, comprenant une évaluation de la mesure dans laquelle les conditions sont favorables à ce processus.

Le Conseil réaffirme qu'il importe que les femmes participent davantage aux processus de paix au Soudan.

Le Conseil entend continuer de suivre attentivement l'évolution de la situation au Soudan, Darfour compris. »